



Déclaration liminaire du CT SPIP du 28 février 2017

Un CT-SPIP important se tient aujourd'hui pour la CGT.

Important, car il comporte un volet d'information sur la réforme des grilles indiciaires – dite PPCR ; important surtout, car la CGT a voulu y aborder un point d'actualité majeur, et a fait ajouter à l'ordre du jour « l'impact de la politique contre la radicalisation violente sur les pratiques professionnelles et l'organisation de travail des personnels des SPIP. » Pour en débattre, la CGT a fait nommer comme expert Francesco Ragazzi, maître de conférence à l'Université de Leyde, chercheur associé au Ceri - Sciences-Po qui a participé à la rédaction des *Lignes directrices du Conseil de l'Europe à l'intention des Services Pénitentiaires et de Probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent*, et en a rédigé le commentaire. Son point de vue est particulièrement intéressant, et fait écho à nos préoccupations. Pour la CGT il est indispensable que la direction de l'administration pénitentiaire soit confrontée à un expert sur ce sujet et qu'elle prenne la mesure des effets pervers des politiques mises en place dans les SPIP.

La CGT, relayé par certaines organisations syndicale, a exigé, et obtenu, le retrait du *RPO 1* ainsi que du *Manuel de libération sous contrainte*, qui devaient également être abordés. En effet, ces nouvelles « pratiques et méthodes » ne doivent pas nous imposer un détournement de nos missions et ainsi parasiter les débats liés à la réforme statutaire en cours. La CGT ne bradera pas le passage en catégorie A au profit d'une dénaturation du métier !

La CGT avait également obtenu l'ajout de ce point : « Suites de la recherche action PREVA et outils d'évaluation du risque de récidive ». En effet depuis le rapport final publié à l'automne 2016 et largement décrié par la CGT, l'administration n'a donné aucune nouvelle sur un éventuel déploiement à marche forcée d'un outil d'évaluation du risque de récidive. Mais, à l'occasion du retrait du RPO 1, l'administration a également retiré ce point ! Preuve que le lien entre « nouvelles pratiques opérationnelles » et outils d'évaluation du risque n'est plus à faire !

Ainsi, la CGT continuera d'être attentive et offensive sur l'ensemble de ces sujets dans l'intérêt des personnels !

Montreuil, le 28/02/2017

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>